



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

19 DECEMBRE 2019

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-014-241400878-20191219-CC_DEL_2019

SOMMAIRE

Pages

I – PRESENTATION ET EVOLUTION DES BUDGETS.....	4
1 – LES BUDGETS PRIMITIFS	4
2 - BUDGET GENERAL	5
3 - BUDGET ANNEXE DECHETS	5
Présentation du budget	5
La Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères.....	6
Les investissements réalisés	6
4 - BUDGET ANNEXE SPANC	6
5 - BUDGET ANNEXE ZONES D’ACTIVITES	7
6 – BUDGET ANNEXE PARC DU GOSSET.....	8
7 – BUDGET ANNEXE PARC DE BONNEVILLE.....	9
8 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE	10
II – BUDGET GENERAL DE FONCTIONNEMENT : REALISE 2019.....	11
1 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11
Les redevances et produits des services	11
La taxe additionnelle.....	11
La contribution foncière des entreprises	11
Les autres impôts locaux	12
L’attribution de compensation des communes membres	12
La taxe de séjour	12
La dotation globale de fonctionnement	12
Les subventions et participations.....	13
Les attributions de compensation de l’Etat et du département.....	13
Les revenus des immeubles	13
Les excédents des budgets annexes.....	13
2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14
Les charges à caractère général	14
Les autres charges de gestion.....	14
Les charges financières.....	14
Les charges exceptionnelles	15
Les dotations aux provisions	15
L’atténuation de produits	15
Les charges de personnel	16
Les charges de services techniques communaux.....	16
La répartition des agents par service.....	17
La perspective des recrutements	17
Les équivalents temps plein par service	18
Le nombre d’heures rémunérées.....	18
La répartition des agents par statut	18
La répartition des agents par catégorie.....	18

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-014-241400878-20191219-CC_DEL_2019

III – BUDGET GENERAL D’INVESTISSEMENT : REALISE 2019	19
IV – PERSPECTIVES 2020	20
1 – FONCTIONNEMENT.....	20
2 – INVESTISSEMENTS.....	21
V – ENDETTEMENT	22
1 – BUDGET GENERAL	22
2 – GARANTIE D’EMPRUNT	23
VI – ANNEXE	24
1 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION.....	24
2 – PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL.....	26

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2019

Application agréée E-legalite.com

I - PRESENTATION ET ÉVOLUTION DES BUDGETS

Ce document ne tient pas compte des décisions modificatives présentées à ce même conseil communautaire. Les montants sont arrêtés à la date du 28 novembre 2019.

1 – LES BUDGETS PRIMITIFS 2018

BUDGETS PRIMITIFS 2019	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget général	8 876 745,00 €	6 350 910,00 €
Budget annexe Déchets	3 386 300,00 €	682 145,00 €
Budget annexe SPANC	107 750,00 €	373 966,00 €
Budget annexe Zones d'activités	996 935,00 €	583 462,00 €
Budget annexe Parc d'activités du Gosset	545 000,00 €	1 130 976,00 €
Budget annexe Parc d'activités de Bonneville	15 000,00 €	91 923,00 €
Budget annexe Transport scolaire	535 000,00 €	- €
Total	14 462 730,00 €	9 213 382,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-241400878-20191219-CC_DEL_2019

2 – LE BUDGET GÉNÉRAL

Exercice 2019 (arrêté au 28.11.2019)				
Section	BP 2019	Réalisé 2019		Résultat net
Fonctionnement	8 876 745,00 €	Dépenses	7 166 154,90 €	
		Recettes	7 274 141,11 €	
Investissement	6 350 910,00 €	Dépenses	1 329 476,31 €	
		Recettes	2 750 833,48 €	

Section	Exercice 2017		Exercice 2018	
	BP	Résultat net	BP	Résultat net
Fonctionnement	7 747 473,00 €	413 658,68 €	10 286 450,00 €	1 591 290,52 €
Investissement	5 527 360,00 €	-22 660,26 €	9 378 250,00 €	824 361,34 €

3 – LE BUDGET ANNEXE DÉCHETS

Exercice 2019 (arrêté au 28.11.2019)				
Section	BP 2019	Réalisé 2019		Résultat net
Fonctionnement	3 386 300 €	Dépenses	1 869 333,95 €	
		Recettes	1 905 121,61 €	
Investissement	682 145 €	Dépenses	40 980,92 €	
		Recettes	55 604,23 €	

Section	Exercice 2017		Exercice 2018	
	BP	Résultat net	BP	Résultat net
Fonctionnement	2 808 358 €	+ 148 274,18 €	3 165 500 €	+ 157 357,47 €
Investissement	645 000 €	+ 44 445,69 €	625 935 €	- 947,53 €

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (CHAP 73 - ART. 7331)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2016	2017	2018	2019
Taux	13 %			
Zone 1		17,99 %	18 %	18 %
Zone 2		18 %	13 %	13 %
Zone 3		13 %	9,45 %	9,53 %
Montant du produit perçu *	1 872 103 €	1 927 139 €	2 144 277 €	2 252 390 €

En 2017, les zones 1 et 2 correspondaient au territoire du Pierre & Vacances, la zone 3 au reste du territoire de la communauté de communes.

En 2018, la zone 1 correspondait au territoire du Pierre & Vacances, la zone 3 au territoire des 10 nouvelles communes issues de la communauté de communes de Cambremer et la zone 2 au reste du territoire de la communauté de communes.

LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2019

- Installation de colonnes verre enfouies
- Achat de conteneurs
- Achat de parts sociales pour la SPL NORMANTRI

4 – LE BUDGET ANNEXE SPANC

Exercice 2019 (arrêté au 28.11.2019)				
Section	BP 2019	Réalisé 2019		Résultat net
Fonctionnement	107 750 €	Dépenses	26 960,92 €	
		Recettes	62 840 €	
Investissement	373 966 €	Dépenses	222 206 €	
		Recettes	208 000,68 €	

Section	Exercice 2017		Exercice 2018	
	BP	Résultat net	BP	Résultat net
Fonctionnement	113 110 €	+21 331,04 €	110 700 €	- 1 493,59 €
Investissement	239 309 €	+249,72 €	339 559 €	- 948,64 €

LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2019

- Reversement des aides à la réhabilitation
- Achat d'un logiciel de gestion

5 – LE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS

Exercice 2019 (arrêté au 28.11.2019)				
Section	BP 2019	Réalisé 2019		Résultat net
Fonctionnement	996 935 €	Dépenses	314 €	
		Recettes	211 242 €	
Investissement	583 462 €	Dépenses	0 €	
		Recettes	0 €	

Section	Exercice 2017		Exercice 2018	
	BP	Résultat net	BP	Résultat net
Fonctionnement	1 237 489 €	+ 1 380 662,93€	1 673 452 €	-988 725,85 €
Investissement	1 620 997	-1 030 354,83 €	1 262 043 €	43 990,13 €

Suite à la fin de la commercialisation des parcelles, en 2020, il sera proposé la dissolution de ce budget annexe.

LES TRAVAUX REALISES EN 2019

- Zone de Clarbec : fin de la commercialisation de la zone

6 – LE BUDGET ANNEXE PARC DU GOSSET

Exercice 2019 (arrêté au 28.11.2019)				
Section	BP 2019	Réalisé 2019		Résultat net
Fonctionnement	545 000 €	Dépenses	0 €	
		Recettes	0 €	
Investissement	1 130 976 €	Dépenses	0 €	
		Recettes	0 €	

Section	Exercice 2017		Exercice 2018	
	BP	Résultat net	BP	Résultat net
Fonctionnement	2 038 000 €	- €	586 000 €	0 €
Investissement	2 016 000 €	- €	586 000 €	- 585 976,29 €

LES TRAVAUX REALISES EN 2019

- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone

7 – LE BUDGET ANNEXE PARC DE BONNEVILLE

Exercice 2019 (arrêté au 28.11.2019)				
Section	BP 2019	Réalisé 2019		Résultat net
Fonctionnement	15 000 €	Dépenses	0 €	
		Recettes	75 €	
Investissement	91 923 €	Dépenses	0 €	
		Recettes	0 €	

Section	Exercice 2017		Exercice 2018	
	BP	Résultat net	BP	Résultat net
Fonctionnement			82 500 €	0 €
Investissement			82 500 €	- 76 922,88 €

LES TRAVAUX REALISES EN 2019

- Sans objet

8 – LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE

Exercice 2019 (arrêté au 28.11.2019)				
Section	BP 2019	Réalisé 2019		Résultat net
Fonctionnement	535 000 €	Dépenses	317 165,95 €	
		Recettes	58 330,93 €	

		Exercice 2017		Exercice 2018	
Section	BP	Résultat net	BP	Résultat net	
Fonctionnement	450 500 €	-59 001,24 €	450 500 €	-15 304,36 €	

II – BUDGET GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT : RÉALISÉ 2019 (arrêté au 28.11.2019)

1 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES REDEVANCES ET PRODUITS DES SERVICES (CHAPITRE 70)

REDEVANCES ET PRODUITS	2017	2018	2019
Montant constaté au CA Evolution	800 102 € + 12,9%	986 614 € + 23,32%	613 314 €

Les redevances et produits des services concernent les services scolaires (restaurants scolaires), périscolaires (garderies), extrascolaires (centre de loisirs) et culturels (école de musique et bibliothèques) ; mais aussi les remboursements des budgets annexes et le remboursement du personnel de la communauté de communes mis à disposition. En 2017, l'augmentation était essentiellement due à la redevance de la société publique locale dans le cadre de la délégation de service public et le remboursement des charges liées aux groupements de commande. En 2018, l'augmentation concerne principalement les produits des restaurants scolaires de Bonnebosq et Manerbe, la mise à disposition d'agents auprès des communes et budgets annexes ainsi que le remboursement des frais de reprographie et de publication des PLU communaux.

En 2019, la redevance de la SPL, le remboursement du personnel mis à disposition ne sont pas encore émis.

LA TAXE ADDITIONNELLE (CHAP 73 - ART 73111)

TAXE ADDITIONNELLE	2017		2018		2019*	
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit
TH	8,20 %	1 709 104€	8,36 %	1 981 067€	8,49 %	2 094 585 €
	1,77 %	274 759€	1,81 %	319 663€	1,84 %	338 611 €
TFB	3,23 %	70 747€	3,29 %	91 405€	3,34 %	95 628 €
TFNB		147 991€		176 121€		188 911€
TA FNB						
Total produit encaissé		2 202 601 €		2 568 256 €		2 717 735 €

LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CHAP 73 - ART 73111)

CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	2017	2018	2019*
Base d'imposition	5 782 222 €	6 637 214 €	6 997 000 €
Taux	21,08 %	21,50 %	21,82 %
Produit	1 229 725 €	1 427 001 €	1 436 796 €

LES AUTRES IMPOTS LOCAUX (CHAP 73 - ART 73112, 73113 & 73114)

	2017	2018	2019
CVAE	744 477 €	720 424 €	756 516 €
IFER	51 148 €	53 743 €	54 446 €
TASCOM	104 465 €	101 642 €	101 642 €

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES MEMBRES (CHAP 73 - ART 7321)

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2017	2018	2019
Montant perçu par l'Intercom (recette)	420 585€	420 585€	500 504€
Régularisation N-1			79 919€

Les communes qui ont des charges transférées supérieures au montant de leur Taxe Professionnelle doivent reverser la différence à l'intercommunalité (Voir ci-joint en annexe, le détail de la TP, des charges transférées et de la compensation d'attribution par commune).

En 2018, le montant des attributions de compensation, des communes de l'ex communauté de communes de Cambremer, n'a pas été comptabilisé, l'ensemble des communes concernées n'ayant pas délibéré. Cela a fait l'objet d'une régularisation en 2019.

LA TAXE DE SEJOUR (CHAP 73 - ART. 7362)

TAXE DE SEJOUR	2017	2018	2019
Montant du produit encaissé par exercice	167 801 €	189 379 €	172 754 €
Montant recouvré par saison touristique	168 442 €	249 493 €	104 973 €

Au 1^{er} janvier 2016, intégration de Pierre & Vacances situé sur les communes de Branville et Danestal.

Au 1^{er} janvier 2018, la taxe de séjour est collectée du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En 2019, il reste à encaisser une partie du 3^{ème} trimestre et tout le 4^{ème} trimestre.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (CHAP 74 - ART. 74124 & 74126)

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT BONIFIEE	2017	2018	2019
Dotation des intercommunalités Evolution	561 969 € - 8,16 %	638 656 € + 13,65 %	632 149 € - 1,02 %
Dotation de compensation des groupements Evolution	349 589 € - 2,78 %	352 511 € + 0,84 %	344 417 € - 2,30 %

La contribution au redressement des finances publiques est de 370 784 € en 2017.

L'augmentation de la dotation d'intercommunalité est due à l'augmentation de la population et aux compétences de la communauté de communes.

LES SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (CHAP 74 - ART. 744, 746, 747)

SUBVENTIONS	2017	2018	2019
Montant perçu Evolution	192 806 € + 3,07 %	213 877 € + 10,93 %	97 526 €

Ce groupe d'articles rassemble les diverses subventions de l'Etat, du Département, de la Région et autres participations notamment :

- les participations pour frais de scolarité,
- les aides pour l'embauche d'emplois d'avenir
- les subventions du Conseil Départemental pour le fonctionnement de l'école de musique, l'utilisation des gymnases par le collège et une participation famille pour le centre d'été,
- les aides de la CAF pour le contrat petite enfance
- et tout autre organisme.

En 2018, la communauté de communes a perçu le FCTVA pour des dépenses de fonctionnement et une dotation de décentralisation pour l'élaboration du PLU intercommunal.

En 2019, les participations liées à la MSAP, le contrat lecture ne sont pas encore encaissées.

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE L'ÉTAT ET DU DÉPARTEMENT (CHAP 74 - ART. 748)

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE L'ÉTAT	2017	2018	2019
Compensation pour perte de la TP-Département (art 74832)	37 385 €	46 197 €	34 975 €
Compensation au titre de la contribution économique territoriale (74833)	2 359 €	1 070 €	30 988 €
Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation (74835)	98 051 €	111 327 €	119 621 €
Autres attributions et participations (7488)	55 283 €	88 180 €	14 855 €

Jusqu'en 2018, les autres attributions et participations correspondaient au fonds d'amorçage de la réforme au rythme scolaire, en 2019, il s'agit du fonds FEADER pour Culturama.

LES REVENUS DES IMMEUBLES (CHAP 75 - ART. 752)

LOYERS	2017	2018	2019
Montant perçu Evolution	36 293 € - 2,68 %	41 620 € + 14,68 %	41 644 €

Bureaux rue de l'hippodrome : Tipiak

Télécentre : à partir de 2018, locations des bureaux du télécentre

LES EXCEDENTS DES BUDGETS ANNEXES (CHAP 75 - ART. 7551)

En 2018, virement d'une partie de l'excédent du budget zones d'activités au budget général pour 1 000 000€.

En 2019, virement du solde de l'excédent du budget annexe zones d'activités après émission des écritures de stocks

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-014-241400878-20191219-CC_DEL_2019

2 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP 011 – ART 60, 61, 62, 63)

CHARGES GENERALES	2017	2018	2019
Montant réalisé	1 100 203 €	1 275 968 €	1 239 887 €
Evolution	- 0,82 %	+ 15,98 %	
% de réalisation du BP	90,36 %	95,62 %	

Ce chapitre est consacré aux achats de matières et matériaux ainsi qu'aux différents contrats nécessaires au fonctionnement des services de la communauté de communes.

En 2018, l'évolution porte par l'intégration des écoles de Bonnebosq et Manerbe, du gymnase de Bonnebosq, et de la création d'un service communication.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION (CHAP 65)

AUTRES CHARGES DE GESTION	2017	2018	2019
Montant réalisé	749 020 €	721 071 €	669 805 €
Evolution	- 3,53 %	- 3,74 %	
% de réalisation du BP	98,60 %	88,50 %	

Il s'agit essentiellement des contributions obligatoires :

- indemnités des élus
- participations aux frais de scolarité
- subventions versées aux différents organismes (office de tourisme, associations sportives, syndicat mixte pour l'insertion sociale et professionnelle du Pays d'Auge nord, Mission locale de la Baie de Seine, SCOT, Syndicat du bassin versant de la Touques...).
- Créances admises en non-valeur et créances éteintes

LES CHARGES FINANCIERES (CHAP 66)

CHARGES FINANCIERES	2017	2018	2019
Montant réalisé	57 606 €	72 296 €	74 866 €
Evolution	- 7,73 %	+ 25,50%	+ 3,56%
% de réalisation du BP	95,03 %	93,89 %	95,47%

En 2018, souscription d'un nouvel emprunt et intégration de l'emprunt de l'ex communauté de communes de Cambremer pour l'école de Bonnebosq.

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAP 67)

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2017	2018	2019
Montant réalisé	255 €	4 189 €	629 €

Elles concernent essentiellement des annulations de titres émis sur des exercices antérieurs.
En 2018, versement d'une indemnité suite à la signature d'un protocole transactionnel.

LES DOTATIONS AUX PROVISIONS (CHAP 68)

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2017	2018	2019
Montant réalisé		650 €	- €

Ces dotations permettent de constituer une réserve financière en prévision d'un risque, qui s'il se réalise entraînera une charge. En 2018, constitution de la dotation pour les admissions en non-valeur.

L'ATTENUATION DE PRODUITS (CHAP 014)

	2017	2018	2019
Attribution de compensation (versée aux communes par l'Intercom) art. 73921	672 435 €	672 435 €	643 588 €
Attribution de compensation (régularisation N-1) art. 73928	91 293 €		14 949 €
Reversement sur FNGIR art. 73923	1 170 182 €	1 222 744 €	1 222 744 €

En 2018, augmentation du FNGIR suite à l'intégration de 10 nouvelles communes.

En 2018, le montant des attributions de compensation, reversées à certaines communes de l'ex communauté de communes de Cambremer, n'a pas été comptabilisé, l'ensemble des communes concernées n'ayant pas délibéré. Cela a fait l'objet d'une régularisation en 2019.

LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAP 012 – ART 63, 64)

Année	Frais de personnel charges comprises (chap. 012)	Rembt arrêts maladie et contrats aidés (art 6419 & 74712)	Solde	Observation
2016	2 755 612 € - 0,12%	43 147 €	2 712 465 € - 0,13 %	Création d'un poste de chargé d'urbanisme, poste d'adjoint administratif sur 12 mois au lieu de 4 en 2015, poste de DGS sur 2 mois au lieu de 5 mois en 2015, remplacement du personnel en arrêt maladie. Avantages en nature (0 €)
2017	2 976 156 € + 8,01 %	36 259 €	2 939 897 € + 8,39 %	Création d'un poste de responsable des services techniques (2 mois), un poste de chargé de communication (1 mois), poste de DGS sur 12 mois au lieu de 2 mois en 2016, mise à disposition d'un adjoint administratif sur 12 mois au lieu de 5 mois en 2016, remplacement du personnel en arrêt maladie, PPCR revalorisation indiciaire au 01.01.2017 et transfert prime-point. Avantages en nature (942,25 €)
2018	3 283 294 € + 10,32 %	26 522 €	3 256 772 € + 10,78 %	Poste de responsable technique sur 12 mois au lieu de 2 mois en 2017, création d'un second poste d'agent technique sur 6 mois, création d'un poste de chargé de communication sur 12 mois, intégration du personnel des écoles de Bonnebosq et Manerbe, création d'un poste en contrat avenir à la déchetterie (2 mois) remplacement du personnel en arrêt maladie. Avantages en nature (1 089,60 €)
2019	3 252 550 € - 0,95%	24 738 €	3 227 812 € - 0,89%	Externalisation de la gestion des remplacements à compter du mois de juin 2019, Avantages en nature (901,30 €)

LES CHARGES DU PERSONNEL EXTERIEUR (CHAP 012 – ART 621)

	2017	2018	2019
Personnel affecté par les communes membres	55 660 €	22 765 €	3 910 €
Personnel extérieur			71 954 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2019

Application agréée E.legalite.com

REPARTITION DES AGENTS PAR SERVICE AU 30.11

Nombre d'agents par service	2015	2016	2017	2018	2019	Perspective 2020
Ecoles	51,5	49	50	60,5	62,5	62,5
Périscolaires	25	20	19	1,5	1,5	1,5
Extrascolaire	2,5	2,5	2,5	3	3	3
Sport	4,75	4,75	5	6	5,75	5,75
Technique	1	1	3	4	4	4
Bibliothèque	5,5	5	5,5	5	5	6
Ecole de musique	12	12	13	15	16	16
Dév. Durable	5,75	5,75	6	7	8	8
Dév. Economique	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	1,5
Administratif	7,5	8,5	9,5	8,5	11,5	12,5
Urbanisme		1	1	1	1,25	1,25
Attractivité				1	1	1
Communication				1	1	1
Culture (service commun)				1	1	1
MSAP					1	1
TOTAL	116	110	115	115	123	126

Perspective des recrutements en 2020 :

- 1 chargé de suivi des dossiers de contractualisations et partenariats financiers à temps complet (services développement économique et administratif)
- 1 animateur de la MSAP à temps complet contre 26,5h/semaine en 2019 (labellisation Maisons France services)
- 1 coordonnateur contrat territoire lecture à temps complet
- 1 responsable ressources humaines à temps complet

EQUIVALENTS TEMPS PLEINS PAR SERVICE AU 31-12

Services	2017			2018			2019		
	Temps hebdo	Nombre d'agents	Equivalent temps plein	Temps hebdo	Nombre d'agents	Equivalent temps plein	Temps hebdo	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
Scolaire	1 190	50	34	1 422,95	60,5	40,66	1 401	62,5	40,03
Périscolaire	250	19	7,14	34,50	1,5	0,99	53	1,5	1,5
Bibliothèque	146,84	5,5	4,20	138,84	5	3,97	139	5	3,97
Extrascolaire	69,50	2,5	1,99	87	3	2,49	100	3	2,86
Sport	154,50	5	4,41	157,50	6	4,5	156	5,75	4,46
Technique	97,50	3	2,79	132,50	4	3,79	131	4	3,75
Administratif	332,50	9,5	9,5	297,50	8,5	8,5	359	11,5	10,26
Urbanisme	35	1	1	35	1	1	53	1,25	1,25
Economique	17,5	0,5	0,5	17,5	0,5	0,5	18	0,5	0,5
Attractivité				35	1	1	35	1	1
Communication				35	1	1	35	1	1
Culture				35	1	1	35	1	1
Dév durable	210	6	6	230	7	6,57	265	8	7,57
MSAP							27	1	0,76
Musique	122	13	5,73	147,25	15	6,99	162	16	8,11
Total	2 625,34	115	77,26	2 805,54	115	82,94	2 968	123	88,26

A sa création, la communauté de communes a fait le choix d'une durée du temps de travail de 35h/semaine, soit 1607 heures annuelles pour un équivalent temps plein.

NOMBRE D'HEURES REMUNEREES AU 31-12

Type d'heures	2017	2018	2019	Prévision 2020
Base	124 156 h	133 284 h	139 310 h	144 520 h
Complémentaire	22 808 h	22 392 h	15 671 h	16 800 h
Supplémentaire	639 h	752 h	534 h	500 h
Défiscalisée			4 633 h	4 000 h
TOTAL	147 603 h	156 428 h	160 148 h	180 500 h

REPARTITION DES AGENTS PAR STATUT AU 30.11

Statut	Titulaire	CDD/CDI	Contrat aidé	Total
Nombre d'agents	80	42	1	123

REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIE AU 30-11

Catégorie	A	B	C	Total
Nombre d'agents	6	21	96	123

En 2019 les effectifs sont répartis comme suit :

- 77% de femmes
- 23% d'hommes.

III - BUDGET GÉNÉRAL D'INVESTISSEMENT :

RÉALISÉ 2019 (arrêté au 28.11.2019)

DEPENSES	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Réalisé 2019
Déficit N-1 reporté	967 586	-	131 507	
Dépenses imprévues	93	-	39 013	
Opérations d'ordre	31 070	31 069	32 660	
Capital des emprunts et dettes	238 480	209 032	276 095	271 636
Capital social SPL			45 000	
Créances sur autres établissements	668 500	0	668 500	
Administration générale	63 500	55 633	87 865	24 507
Communication	11 000	0	62 000	21 042
Culturama	1 200	1 200		
Elaboration PLUi	327 400	179 421	149 295	61 691
Construction d'un PSLA	12 410	2 928	74 480	8 718
Construction du siège social	60 000	-	117 825	-
Environnement	181 000	-	186 155	74 450
Ecoles	485 791	88 468	523 025	173 220
Ecole maternelle Pont l'Evêque	35 000	16 090	17 130	15 963
Extension école du Breuil	15 500	14 530	800	755
Construction pôle scolaire périm. 7	2 750 000	40 892	745 000	45 014
Rénovation école UA	210 000	201 356	3 715	2 286
Centre de Loisirs & RAM	9 750	8 626	10 615	6 604
Pôle Enfance	324 840	40 016	584 824	199 050
Bibliothèques	5 500	3 011	12 590	7 863
Office de Tourisme	34 000	-	16 198	3 198
Base de loisirs	315 575	202 651	610 766	150 112
Ecole de musique	61 600	30 180	14 941	12 299
Rénovation gymnase Mosagna	1 500	156	895	603
Aménagement complexe sportif	1 875 000	23 114	1 233 000	33 469
Gymnases et stades Pont l'Evêque	10 400	9 358	2 600	2 406
Service technique	11 370	6 057	33 925	11 097
Télécentre	2 500	-	2 855	2 187
Zones d'activités	666 685	7 455	1 336 135	201 306
TOTAL	9 378 250	1 171 242	6 350 910	1 329 476

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2019

Application agréée E.legalite.com

IV - PERSPECTIVES 2020

Elaboration du schéma de mutualisation

Etude sur la fabrication des repas de l'école de Pont l'Evêque et intégration des livraisons en circuit court et mise en conformité avec la loi Egalim

1 – FONCTIONNEMENT : LES ORIENTATIONS

RECETTES

Taxes

Il est proposé de maintenir le taux de la Contribution Foncière des Entreprises.

Il est proposé de maintenir le taux de la taxe additionnelle.

Il est proposé de maintenir les taux de la TEOM

Tarifs

Il est proposé de maintenir les différents tarifs des services intercommunaux (restauration scolaire, accueil collectif de mineurs, école de musique, bibliothèque)

CHARGES DE PERSONNEL

Pour les recrutements prévus pour l'année 2020, la masse salariale augmentera de 112 000 € soit une augmentation de 3,45 % permettant ainsi de maîtriser les charges de personnel.

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

- Associations sportives : maintien du soutien aux associations sportives du territoire (avec prise en compte des associations de Bonnebosq) soit 91 000€
- Maintien du soutien aux associations du territoire en lien avec les compétences intercommunales, soit 50 000 €
- SPL participation pour l'exercice des missions transférées : Office de tourisme subvention à hauteur de 200 000 €
- SCOT : cotisation de 0,85 €/habitant (cotisation 2019)
- Syndicat du bassin versant de la Touques : cotisation de 1.75 €/habitant (cotisation 2019)
- PLIE : cotisation de 2,40 €/habitant au maximum
- Mission Locale : maintien de la subvention soit 12 000 €
- Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole : participation de 2 244 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2019

Application agréée E-legalite.com

2 – INVESTISSEMENTS

Veille foncière pour le développement économique pour l'attractivité du territoire
Modernisation des échanges et des moyens de paiements dématérialisés (services financiers et ressources humaines)
Schéma départemental d'accueil des gens du voyage : réflexion pour la localisation d'un terrain

BUDGET GENERAL

Administration générale

1. Maîtrise d'œuvre pour la construction du siège social

Investissements récurrents de tous les services

2. Travaux de gros entretien dans tous les bâtiments (écoles, installations sportives, social...)
3. Acquisition de matériels divers

Investissements scolaires

4. Construction du pôle scolaire sur le périmètre 7

Investissements sociaux

5. Construction du pôle Enfance

Investissements sportifs

6. Aménagement d'un terrain de foot synthétique et d'un boulodrome

Investissements service communication

7. création d'un intranet pour les élus et les agents

Investissements zones d'activités et touristiques

8. Travaux et aménagements pluriannuels de la base de loisirs

Urbanisme et aménagement du territoire

9. Lancement du concours pour la maîtrise d'œuvre du PSLA

Environnement

10. Etude de restauration hydraulique des marais de la Touques
11. Circuits labellisés des chemins de randonnées

La communauté de communes prépare l'adoption d'autorisations de programmes pour un meilleur suivi des investissements pluriannuels.

BUDGET ANNEXE DECHETS

1. Déchetterie, acquisition foncière et maîtrise d'œuvre

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DU GOSSET

1. Maîtrise d'œuvre et étude d'aménagement

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE BONNEVILLE

1. Maîtrise d'œuvre et étude d'aménagement

V – ENDETTEMENT

1 - BUDGET GÉNÉRAL

Caractéristiques	Investissements 2006	Investissements 2009	Investissements 2014	Investissements 2017	Investissements 2016
		Ecole de Saint Philbert des Champs et CLSH Pont l'Evêque	Gymnase de Blangy et gymnase Even	Ecole maternelle de Pont l'Evêque	Passerelle et gymnase Mosagna
Organisme	Caisse d'Epargne	Caisse d'Epargne	La Banque Postale	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
Capital	400 000€	435 940€	1 570 000€	1 500 000€	200 000€ (montant transféré 183 265,93 €)
Echéance	Janvier 2026	Juillet 2029	Août 2029	Mars 2033	Avril 2031
Taux	3.70%	4.64%	2,94%	1,23%	2,56%
Durée	20 ans	20 ans	15 ans	15 ans	15 ans
Capital restant dû au 31.12.2020	140 709,88 €	190 723,75 €	907 111,28 €	1 250 000 €	147 813,43 €
Annuité 2020 /emprunt	28 392,72 €	31 278,70 €	133 002,54 €	116 143,76 €	16 098,88 €
Annuité 2020 totale	324 916,60 €				

L'ensemble des emprunts souscrits sont à taux fixe, il n'y a aucun emprunt toxique.

ETAT DE L'ENDETTEMENT AU 31-12

Année	capital	intérêts	total	Capital restant du au 31-12
2020	261 243,95	63 262,61	324 506,56	2 611 358,45
2021	262 407,33	56 780,63	319 187,96	2 348 951,12
2022	263 610,72	50 258,65	313 869,37	2 085 340,40
2023	264 855,52	43 695,29	308 550,81	1 820 484,88
2024	266 143,15	37 089,09	303 232,24	1 554 341,73
2025	267 475,15	30 438,47	297 913,62	1 286 866,58
2026	254 591,01	23 807,71	278 398,72	1 032 275,57
2027	240 954,36	17 929,40	258 883,76	791 321,21
2028	241 328,92	12 236,26	253 565,18	549 992,29
2029	201 375,40	6 661,69	208 037,09	348 616,89
2030	115 643,64	3 888,96	119 532,60	232 973,25
2031	107 972,70	2 280,38	110 253,08	125 000,55
2032	99 999,96	973,76	100 973,72	25 000,59
2033	25 000,59	51,25	25 051,84	0

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2019

Application agréée E.legalite.com

2 – GARANTIES D'EMPRUNT

La communauté de communes est compétente pour apporter une garantie d'emprunt pour la création de logements sociaux auprès des bailleurs sociaux.

Libellé de l'emprunt garanti	capital	Bénéficiaire	Organisme prêteur	Durée	Taux
Logements St Melaine	400 000 €	HPE	Caisse des dépôts	32 ans	3,25%
OPAC compactage	1 374 234 €	OPAC	Caisse des dépôts	41 ans	3,90%
PARTELIOS – 49 logements	759 000 €	PARTELIOS	Caisse des dépôts	40 ans	0,55%
PARTELIOS PLUS	1 612 000 €	PARTELIOS	Caisse des dépôts	40 ans	1,35%
Achat de mobil home et lodge	200 000 €	SPL Terre d'Auge	Crédit Mutuel	7 ans	1,37%

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2019

Application agréée E-legalite.com

VI – ANNEXE

1 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

(Commission d'évaluation des charges du 18 septembre 2018)

Communes	Recettes fiscales transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
Annebault	44 200 €	35 275 €	8 925 €
Auvillars	13 648€	23 882€	-10 234€
Les Authieux sur Calonne	6 209 €	11 820 €	- 5 611 €
Beaumont en Auge	20 617 €	33 548 €	- 12 931 €
Blangy le château	33 501 €	89 783€	- 56 282 €
Bonnebosq	48 562€	71 245€	-22 683€
Bonneville la Louvet	10 937 €	59 916 €	- 48 979 €
Bonneville sur Touques	2 181 €	15 233 €	- 13 052 €
Bourgeauville	21 523 €	1 117 €	20 406 €
Branville	20 664 €	-4 088 €	24 752 €
Le Breuil en Auge	30 406 €	78 886 €	- 48 480 €
Le Brévedent	6 639 €	6 773 €	- 134 €
Canapville	2 472 €	11 068 €	- 8 596 €
Clarbec	15 130 €	33 095 €	- 17 965 €
Coudray Rabut	58 104 €	20 817 €	37 287 €
Danestal	27 635 €	611 €	27 024 €
Drubec	15 888€	6 167€	9 721€
Englesqueville en Auge	43 €	3 762 €	- 3 719€
Le Faulq	6 289 €	8 564 €	- 2 275 €
Fierville les Parcs	1 345 €	6 286 €	- 4 941€
Le Fournet	2 048€	9 894€	-7 846€
Formentin	10 690€	27 561€	-16 871€
Glanville	2 729 €	15 009 €	- 12 280 €
Léaupartie	4 335€	4 911€	-576€
Manerbe	30 680€	43 110€	-12 430€
Manneville la Pipard	8 334 €	17 111 €	- 8 777 €
Le Mesnil sur Blangy	959 €	12 908 €	- 11 949 €
Norolles	2 726 €	4 419 €	- 1 693 €
Pierrefitte en Auge	6 859 €	7 066 €	- 207 €
Pont L'Evêque	1 388 954 €	900 810 €	488 144 €
Repentigny	7 189€	14 355€	-7 166€
Reux	97 686 €	36 769 €	60 917 €
La Roque Baignard	8 697€	3 469€	5 228€
Saint André d'Hébertot	17 120 €	24 702 €	- 7 582 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2019

Application agréée E.legalite.com

Communes	Recettes fiscales transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
St Benoît d'Hébertot	16 798 €	22 972 €	- 6 174 €
Saint Etienne la Thillaye	12 962 €	37 414 €	- 24 452 €
Saint Hymer	10 491 €	56 999 €	- 46 508 €
Saint Julien sur Calonne	14 462 €	9 482€	4 980 €
Saint Philbert des champs	3 652 €	51 003 €	- 47 351 €
Saint Martin aux Chartrains	12 612 €	14 801 €	- 2 189 €
Surville	16 388 €	24 205€	- 7 817 €
Le Torquesne	7 194 €	22 159 €	- 14 965 €
Tourville en Auge	11 023 €	15 149 €	- 4 126 €
Valsemé	16 651€	18 764€	-2 113€
Vieux Bourg	324 €	1 874 €	- 1 550 €
TOTAL	2 097 556€	1 910 676€	186 880€
Montant des attributions versées à l'intercommunalité		- 500 504 €	
Montant des attributions reversées aux communes		687 384 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2019

Application agréée E-legalite.com

2 – PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL

1- Agence d'attractivité Terre d'Auge

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant
Terre d'Auge	420	105 000 €
Pont l'Evêque	180	45 000 €
TOTAL	600	150 000 €

Compte tenu de l'absence de mission confiée par la Ville de Pont l'Evêque à la SPL et d'un récent arrêt du Conseil d'Etat concernant les sociétés publiques locales, ne permettant plus de le faire dans le dispositif actuel des gestionnaires, communauté de communes-commune, l'étude du rachat des parts sociales de la ville de Pont l'Evêque et la revente pour tout ou partie à d'autres actionnaires communautaires est en cours.

2- NORMANTRI

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant
SYVEDAC	773 271	773 271 €
SEROC	307 409	307 409 €
SMICTOM DE LA BRUYERE	51 128	51 128 €
SMEOM D'ARGENCES	50 248	50 248 €
CC PAYS DE FALAISE	64 030	64 030 €
CA LISIEUX NORMANDIE	172 954	172 954 €
CC TERRE D'AUGE	49 012	49 012 €
CC CINGAL SUISSE NORMANDE	21 204	21 204 €
CA LE COTENTIN	430 745	430 745 €
CC BAIE DU COTENTIN	24 096	24 096 €
SYNDICAT MIXTE POINT FORT	270 988	270 988 €
CC COUTANCES MER ET BOCAGE	61 220	61 220 €
SIRTOM REGION FLERS CONDE	182 468	182 468 €
SITCOM ARGENTAN	101 227	101 227 €
TOTAL	2 560 000	2 560 000 €

Le 3 octobre 2019, le conseil communautaire a décidé d'adhérer à la SPL NORMANTRI pour le transport, le tri et le conditionnement de la collecte sélective des emballages (hors verre), du papier et du carton. La communauté de communes a versé au 28.11.2019, 50% du capital soit 24 506 €.